

# Réussir la passation et l'exécution des délégations de service public

**Domaine :**  
Droit / affaires juridiques

**Référence :**  
SD002

**Durée :**  
La formation se déroule sur une journée soit : 7 heures

**Public :**  
Elus,  
Collaborateurs d'élus,  
Cadres administratifs,  
Agents de la collectivité

**Lieu :**  
Nous intervenons :

**En intercollectivités , proche de chez vous, sur les différents départements** - date selon un calendrier consultable sur notre site internet ou sur simple demande.

**-A distance en formation synchrone virtuelle** (en présence du formateur - date à définir avec les participants et le formateur dès la 8ème inscription).

**-En intra** pour une réponse « sur mesure » date selon vos disponibilités.

**Tarif :**

**-Tarif DIFE** : Prise en charge des dépenses de formation à hauteur du tarif réglementé de 80 euros de l'heure HT par la Caisse des dépôts. *Nous vous accompagnons si besoin pour le montage du dossier.*

**-Tarif hors DIFE** : 590 euros NT

**-Tarif pour les intras** : Nous contacter pour un devis

**Adresse :**  
Siège social : S.A.S. FDEL  
49, avenue du Général de Gaulle  
79200 PARTHENAY  
Paris : Bureau - 197, Bd Saint Germain 75007 PARIS

**Contact :**  
François GILBERT  
+33 6 71 61 73 49  
[gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr](mailto:gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr)

**Conditions générales de vente sur le site :**  
[www.formationdeseluslocaux.fr](http://www.formationdeseluslocaux.fr)



Notre société est agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales pour dispenser de la formation aux élus locaux.

## Objectifs:

Ce module s'adresse aux élus qui attendent une approche plus approfondie du droit des délégations de service public.

La formation entend permettre de maîtriser les différentes phases de la passation des délégations de service public, de mieux conduire et contrôler l'exécution de ce type de contrat, de mesurer l'intérêt de recourir à une délégation de service public.

## Programme:

### La délégation de service public : le recours à ce type de contrat

- Les enjeux de la qualification de délégation de service public,
- Distinguer les délégations de service public des autres contrats, en particulier des marchés publics,
- Définir les délégations de service public,
- Une personne publique peut-elle être déléguataire de service public ?
- Tous les services publics peuvent-ils être délégués ?
- Les différentes catégories de conventions de délégation de service public,
- Le choix de la gestion déléguée,
- La réglementation applicable.

### La procédure de passation des délégations de services publics : maîtriser les étapes clés

- Le principe de mise en concurrence, portée et cas d'exonération,
- Les conditions du recours à la procédure allégée,
- Les étapes précédant le lancement effectif de la procédure,
- Les modalités de publicité,
- La sélection des candidats admis et l'envoi des dossiers de consultation,

- L'analyse des offres et le choix du déléguataire,

### Rédiger une convention de délégation de service public :

- Les clauses essentielles à insérer,
- Les clauses liées aux relations financières entre le délégitant et le déléguataire.

### L'exécution du contrat de délégation de service public :

- Les droits et obligations du délégitant et du déléguataire,
- La modification des obligations contractuelles, savoir rédiger un avenant,
- Contrôler une délégation de service public.

### La fin du contrat de délégation de service public :

- Les différents types de résiliation et l'éventuelle indemnisation du déléguataire,
- La prolongation de la durée d'un contrat de délégation de service public,
- Les conséquences de la reprise en régie du service.

## Formateur : Damien SIMON

Damien Simon est titulaire d'un DEA et d'un Doctorat de Droit public de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.



Avocat inscrit au Barreau de Bordeaux depuis 2009, il y a présidé l'Institut de Droit Public et des Collectivités Territoriales pendant deux ans, avant d'être élu membre du Conseil de l'Ordre en 2017.

Après avoir enseigné à l'Université de La Rochelle, il intervient aujourd'hui en direction des élus et des professionnels, que ce soit notamment au sein du CNFPT ou de l'Ecole des Avocats Aliénor.

Il participe régulièrement et activement à des manifestations scientifiques (tables rondes, colloques, etc.).

Damien Simon travaille, depuis toujours avec enthousiasme et détermination, aux côtés des acteurs publics.

## Modalités pédagogiques :

Les thématiques seront envisagées sous un angle pratique, que ce soit à travers des exemples de problèmes auxquels sont aujourd'hui confrontées les collectivités territoriales, ou à travers des exemples de questions auxquelles le juge administratif a été amené à répondre récemment. La formation se déroulera sur un mode interactif et comportera des apports de connaissances fondamentales, des exercices d'appropriation, ainsi que l'étude de cas pratiques.